

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 Avril 2019
CO 041 DE

Page 1/2

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Jean-François CETRE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Thierry GUINCHARD, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Alain LABBEZ, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET à René BERNARD, Martine PINGAT CHANEY à René MOLIN, Christine CHATEAU à Sylvie REGALDI, Robert MOUGET à Christian COLIN, Christian JAQUIER à Jean-Baptiste BAUD, Clément FORET à Odile SIMON, soit 7 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Pascal DROGREY à Alain LABBEZ, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Lucie JACQUES.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Laetitia DOS SANTOS, Anne CHARLET, Françoise WEBER.

Etaient absents : Philippe BRUNIAUX, Anne DE ZAN, André PROST, Jean-Paul BUCHET, Denis BRENIAUX, Roger CHAUVIN, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Marie-Thérèse BROCARD (arrivée 20h18), Yann PINGUAND, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MURCIER.

Convocation faite le : 16 avril 2019

Objet : Lancement de la procédure de révision des Sites Patrimoniaux Remarquables.

VU la délibération CO 136 DE du 24 octobre 2018 prescrivant le lancement des procédures de révisions des règlements des SPR d'Arbois et Poligny

VU la délibération CO 188 DE ajoutant la révision des périmètres de protections des monuments historiques des communes de Cernans, Saint-Lothain et Vaux sur Poligny aux procédures de révision des règlements des SPR ;

VU la consultation menée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée lancé le 18 janvier 2019

VU la date limite de remises des offres fixées au 08 mars 2019

CONSIDERANT les cinq offres reçues et l'analyse qui en a été faites

CONSIDERANT la proposition d'attribution de marché de la commission d'appel d'offre réunie le 23 avril 2019,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

Affiché 29 avril 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 29 avril 2019

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 61
Votants : 68

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 Avril 2019
CO 041 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Lancement de la procédure de révision des Sites Patrimoniaux Remarquables.

A l'unanimité,

1 / ATTRIBUE le marché au groupement dont le mandataire est le Bureau d'Etude en Aménagement, Urbanisme et Architecture (BE AUA) pour un montant de 92 100€ HT ;

2 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à l'attribution, la notification, la passation et le suivi de l'étude ;

3/ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original
Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

